

N° 1867 – QU 428

N° référence : 01.0302.0519

Dépôt : 31.03.2025

Traitement Bureau CDV : 07.04.2025

Développement/Urgence : NON/NON

Délai de réponse : 07.08.2025

Question écrite de Mme Sandra Monnerat Choffat (PSA) intitulée : « Y a-t-il un lieu d'accueil sécurisé pour les femmes victimes de violence domestique et leurs enfants, à Moutier ? »

Introduction

En Suisse, la violence masculine fait une victime toutes les 2 à 3 semaines. Partout, les foyers offrant une protection aux personnes victimes de violences conjugales et leurs enfants commencent à être saturés alors que la demande est toujours plus forte. En effet, en 2024, selon l'Office fédéral de la Statistique, la police a enregistré 21 127 infractions dans le domaine de la violence domestique, ce qui se traduit par une augmentation de 6,1% par rapport à l'année précédente. Les voies de fait (31,3%), les menaces (19,9%), les injures (19,6%) et les lésions corporelles simples (10,2%) représentent 80,9% de toutes les infractions de violence domestique enregistrées par la police. Les lésions corporelles graves (total : 177 infractions) et les viols (total : 480 infractions) ont augmenté par rapport à l'année précédente.

70% des personnes lésées sont des femmes, selon les chiffres officiels de la police.

Dès lors, il est légitime de supputer qu'il existe certainement des situations dramatiques de ce type dans notre ville aussi.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- 1) Existe-t-il un lieu d'accueil prévôtois sécurisé pour les femmes victimes de violence domestique et leurs enfants ?
- 2) Le Centre de consultation LAVI de Delémont est-il prêt à accueillir les victimes provenant de Moutier dès 2026 ?
- 3) Est-ce que Solidarité Femmes Bienne et Région sera encore un partenaire disponible dès 2026 ?

Moutier, le 31 mars 2025

Signature (s) :

Mme Sandra Monnerat Choffat (PSA), 1^{ère} signataire (1)